

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2025

PLAFONNER LE CUMUL DE PRESTATIONS SOCIALES EN VUE DE CRÉER UNE AIDE SOCIALE UNIQUE ET À SOUTENIR LES FAMILLES QUI TRAVAILLENT - (N° 862)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 1ER BIS

À la fin de la première phrase, substituer aux mots :

« de la solidarité à la source »

les mots :

« du versement contemporain de prestations sociales sans déclaration de la part de leurs bénéficiaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.